

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 29/04/2023, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant la lambda-cyhalothrine, RVD2021-04. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

Insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS

USAGE COMMERCIAL

Suspension en microcapsules

PRINCIPE ACTIF :

Lambda-cyhalothrine..... 100 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1% OU 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00089%, 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00029% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0.02% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **28946**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **235 mL à 10 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

LABEL

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement).

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. eut irriter les yeux.

L'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS peut sensibiliser la peau. En cas d'exposition de la peau, du visage ou d'autres régions sensibles, certaines personnes peuvent ressentir des picotements ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet passager qui n'endommage pas la peau. Éviter toute éclaboussure dans les yeux ou sur la peau, surtout le visage. Si les mains sont contaminées, les laver à l'eau savonneuse avant de toucher à d'autres parties du corps.

Pour les utilisations antiparasitaires structurelles et de périmètre extérieur (barrière) intérieures et extérieures

Pour les applications sur des surfaces de vinyle ou de bois, traiter d'abord une petite surface et laisser sécher. Certains types de vinyles ou de bois, surtout s'ils sont âgés, peuvent rester tachés après l'application de l'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS.

NE PAS appliquer ce produit comme pulvérisation d'ambiance.

NE PAS appliquer ce produit en traitement généralisé, de périmètre ou localisé à l'intérieur de structures résidentielles. Une structure résidentielle est un site où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée pendant ou après l'application. Les structures résidentielles comprennent, sans s'y limiter, les maisons, les garages, les écoles, les restaurants, les hôtels et les motels, les édifices publics et toute autre structure où le grand public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans protection adéquate des voies respiratoires et des yeux.

Aérer les sites pendant et après l'application en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application.

NE PAS appliquer ce produit sur les surfaces molles comme les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie des animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.

Pour le traitement des meubles à surface dure, des sommiers, des têtes de lit, des commodes ou d'autres endroits (comme les placards) qui sont indiqués sur les étiquettes et où sont entreposés des vêtements, des jouets, des serviettes ou d'autres objets, appliquer le produit uniquement aux points de jonction et aux fissures et crevasses. Le traitement généralisé, de périmètre ou localisé n'est pas autorisé. Retirer tous les objets avant le traitement. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application. Les zones traitées doivent être sèches avant d'y remettre les objets.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents sur les lieux.

NE PAS permettre aux personnes, aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage d'entrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé ne soit sec.

NE PAS appliquer ce produit dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours.

NE PAS appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Recouvrir ou retirer tous les aliments destinés à la consommation humaine et animale. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement.

Pour le gazon et les utilisations ornementales extérieures

Pour l'application sur les plantes ornementales d'extérieur, NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Une structure résidentielle est un site où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée pendant ou après l'application. Les structures résidentielles comprennent, sans s'y limiter, les maisons, les garages, les écoles, les restaurants, les hôtels et les motels, les édifices publics et toute autre structure où le grand public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

Appliquer ce produit seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant la fin du délai pertinent indiqué dans le tableau suivant :

Cultures	Activité après traitement	Délai de sécurité (DS)
Gazon (terrains de golf, pelouses résidentielles, industrielles et commerciales)	Toutes les activités	Tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.
Gazon (gazon en plaques) Ornementales extérieures	Toutes les activités	12 heures

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Pour les utilisations antiparasitaires structurelles et de périmètre extérieur (barrière) intérieures et extérieures

Au moment de l'application, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des bottes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Ils doivent également porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes étanches ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Éviter de se toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés. Laver les gants avant de les retirer.

Pour les applications au moyen d'un équipement manuel électrique ou à compression mécanique, porter également une combinaison résistant aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement et l'application. NE PAS manipuler plus de 7,2 L par personne par jour. Cette restriction est nécessaire pour réduire au minimum l'exposition des travailleurs. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs réposés à l'application.

Pour le gazon et les utilisations ornementales extérieures

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'indication contraire ci-dessous. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée.

Pour les ornementales d'extérieur, si la quantité manipulée dépasse 1,1 L par personne par jour à l'aide d'un équipement manuel à compression mécanique, porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement et l'application.

Pour l'application aux ornementales d'extérieur à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique ou d'un nébulisateur manuel, porter une combinaison résistant aux produits chimiques équipée d'un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides. NE PAS manipuler plus de 51 mL par personne par jour. Cette restriction est nécessaire pour réduire au minimum l'exposition des travailleurs. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

Pour tous les usages

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau toute éclaboussure sur la peau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

6.0 MISES EN GARDES ENVIRONNEMENTALES

Pour les utilisations du périmètre extérieur (barrière)

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en pleine floraison.

Pour le gazon et les utilisations ornementales extérieures

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats adjacents aux sites traités. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats adjacents aux sites traités, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques associé au ruissellement, une bande de végétation filtrante (d'une largeur minimale de 10 mètres) doit séparer la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval situés à proximité, comme indiqué sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un ou plusieurs principes actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

7.0 ENTREPOSAGE

Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments.

Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Bien agiter avant l'emploi.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé

à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE 3 INSECTICIDE

Insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS

USAGE COMMERCIAL

Suspension en microcapsules

PRINCIPE ACTIF :

Lambda-cyhalothrine..... 100 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1% OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00089%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00029% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0.02% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 28946
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Suppression d'insectes nuisibles dans des bâtiments et leur périmètre.....	9.1
Utilisations intérieures	9.1.1
Utilisations extérieures.....	9.1.2
MODE D'EMPLOI	10.0
Renseignements généraux	10.1
Pour le gazon et les utilisations ornementales extérieures.....	10.2
Application par voie terrestre	10.3
Application avec pulvérisateur pneumatique	10.4
Directives de mélange.....	10.5
Mode d'application	10.6
Zones tampons de pulvérisation.....	10.7
MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE	11.0
Pour les utilisations antiparasitaires structurelles et de périmètre	11.1
Bâtiments d'élevage (tels que les poulaillers, les étables).....	11.2
Notes sur les parasites	11.3
Application dans les établissements où l'on manipule des produits alimentaires	11.4
Application dans les zones de service des aliments	11.5
Traitement de barrière.....	11.6
Usages limitées.....	12.0
Fourmis dans le gazon.....	12.1
Plantes ornementales d'extérieur	12.2
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement).

4.0 MISES EN GARDES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Peut irriter les yeux.

L'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS peut sensibiliser la peau. En cas d'exposition de la peau, du visage ou d'autres régions sensibles, certaines personnes peuvent ressentir des picotements ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet passager qui n'endommage pas la peau. Éviter toute éclaboussure dans les yeux ou sur la peau, surtout le visage. Si les mains sont contaminées, les laver à l'eau savonneuse avant de toucher à d'autres parties du corps.

Pour les utilisations antiparasitaires structurelles et de périmètre extérieur (barrière) intérieures et extérieures

Pour les applications sur des surfaces de vinyle ou de bois, traiter d'abord une petite surface et laisser sécher. Certains types de vinyles ou de bois, surtout s'ils sont âgés, peuvent rester tachés après l'application de l'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS.

NE PAS appliquer ce produit comme pulvérisation d'ambiance.

NE PAS appliquer ce produit en traitement généralisé, de périmètre ou localisé à l'intérieur de structures résidentielles. Une structure résidentielle est un site où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée pendant ou après l'application. Les structures résidentielles comprennent, sans s'y limiter, les maisons, les garages, les écoles, les restaurants, les hôtels et les motels, les édifices publics et toute autre structure où le grand public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans protection adéquate des voies respiratoires et des yeux.

Aérer les sites pendant et après l'application en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application.

NE PAS appliquer ce produit sur les surfaces molles comme les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie des animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.

Pour le traitement des meubles à surface dure, des sommiers, des têtes de lit, des commodes ou d'autres endroits (comme les placards) qui sont indiqués sur les étiquettes et où sont entreposés des vêtements, des jouets, des serviettes ou d'autres objets, appliquer le produit uniquement aux points de jonction et aux fissures et crevasses. Le traitement généralisé, de périmètre ou localisé n'est pas autorisé. Retirer tous les objets avant le traitement. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application. Les zones traitées doivent être sèches avant d'y remettre les objets.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents sur les lieux.

NE PAS permettre aux personnes, aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage d'entrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé ne soit sec.

NE PAS appliquer ce produit dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours.

NE PAS appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Recouvrir ou retirer tous les aliments destinés à la consommation humaine et animale. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement.

Pour le gazon et les utilisations ornementales extérieures

Pour l'application sur les plantes ornementales d'extérieur, NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Une structure résidentielle est un site où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée pendant ou après l'application. Les structures résidentielles comprennent, sans s'y limiter, les maisons, les garages, les écoles, les restaurants, les hôtels et les motels, les édifices publics et toute autre structure où le grand public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

Appliquer ce produit seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant la fin du délai pertinent indiqué dans le tableau suivant :

Cultures	Activité après traitement	Délai de sécurité (DS)
Gazon (terrains de golf, pelouses résidentielles, industrielles et commerciales)	Toutes les activités	Tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.
Gazon (gazon en plaques) Ornementales extérieures	Toutes les activités	12 heures

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Pour les utilisations antiparasitaires structurelles et de périmètre extérieur (barrière) intérieures et extérieures

Au moment de l'application, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des bottes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Ils doivent également porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes étanches ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Éviter de se toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés.

Pour les applications au moyen d'un équipement manuel électrique ou à compression mécanique, porter également une combinaison résistant aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement et l'application. NE PAS manipuler plus de 7,2 L par personne par jour. Cette restriction est nécessaire pour réduire au minimum l'exposition des travailleurs. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

Pour le gazon et les utilisations ornementales extérieures

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits

chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'indication contraire ci-dessous. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée.

Pour les ornementales d'extérieur, si la quantité manipulée dépasse 1,1 L par personne par jour à l'aide d'un équipement manuel à compression mécanique, porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement et l'application.

Pour l'application aux ornementales d'extérieur à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique ou d'un nébulisateur manuel, porter une combinaison résistant aux produits chimiques équipée d'un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides. NE PAS manipuler plus de 51 mL par personne par jour. Cette restriction est nécessaire pour réduire au minimum l'exposition des travailleurs. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

Pour tous les usages

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau toute éclaboussure sur la peau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Pour les utilisations du périmètre extérieur (barrière)

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en pleine floraison.

Pour le gazon et les utilisations ornementales extérieures

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats adjacents aux sites traités. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats adjacents aux sites traités, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur de terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques associé au ruissellement, une bande de végétation filtrante (d'une largeur minimale de 10 mètres) doit séparer la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval situés à proximité, comme indiqué sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un ou plusieurs principes actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

7.0 ENTREPOSAGE

Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments.

Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart des aliments et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Bien agiter avant l'emploi.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à

- pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS est un pyréthrianoïde de synthèse photostable. Cet insecticide d'ingestion et de contact à action rapide est efficace contre un vaste éventail de ravageurs. Il n'a pas d'effet par inhalation ni d'effet systémique. Pour obtenir un résultat optimal, faire un dépistage périodique et appliquer l'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS aux premiers stades de développement des ravageurs.

9.1 Suppression d'insectes nuisibles dans des bâtiments et leur périmètre

9.1.1 Utilisations à l'intérieur

CE PRODUIT PEUT ÊTRE UTILISÉ DANS LES FENTES ET LES FISSURES DES BÂTIMENTS/STRUCTURES RÉSIDENTIELS, INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX AINSI QUE DANS LES VÉHICULES DE TRANSPORT. SON APPLICATION EST PERMISE AUX ENDROITS SUIVANTS, SANS S'Y LIMITER : BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS, INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, MAISONS, APPARTEMENTS, HÔPITAUX, GARDERIES, ÉCOLES, MAISONS DE REPOS, HÔTELS, MOTELS, LABORATOIRES, AUTOBUS, SERRES (NON COMMERCIALES), MAGASINS, ENTREPÔTS, NAVIRES, WAGONS, CAMIONS, REMORQUES, AVIONS (SECTIONS DE FRET ET AUTRES ZONES HORS CABINE SEULEMENT), RESTAURANTS, CHENILS, ENTREPÔTS À CÉRÉALES, MEUNERIES, ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION, DE TRANSFORMATION ET DE SERVICE DE PRODUITS ALIMENTAIRES. L'APPLICATION DE CE PRODUIT À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS DOIT SE FAIRE LORSQUE LES ACTIVITÉS COMMERCIALES SONT INTERROMPUES.

NE PAS appliquer ce produit en traitement généralisé, de périmètre ou localisé. Aucune surface exposée ne doit être traitée.

RESTRICTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DANS LES FENTES ET LES FISSURES : L'EMPLOI DANS LES SECTIONS DES ÉCOLES, DES GARDERIES ET DES HÔPITAUX OÙ L'ON SERT DE LA NOURRITURE N'EST PERMIS QUE PENDANT LES PÉRIODES DE FERMETURE DES INSTALLATIONS.

Pour les applications à l'intérieur : Si le problème persiste ou réapparaît, ne réappliquer le produit qu'après une période de 21 jours. Ne pas appliquer plus de quatre (4) fois par année.

9.1.2 Utilisations à l'extérieur

CE PRODUIT SERT ÉGALEMENT AU TRAITEMENT DU PÉRIMÈTRE EXTÉRIEUR

(TRAITEMENT TAMPON) AUTOUR DES BÂTIMENTS ET STRUCTURES TELS QUE DES MAISONS, DES ÉDIFICES À LOGEMENTS, DES LABORATOIRES, DES SERRES (NON COMMERCIALES), DES MAGASINS, DES ENTREPÔTS, DES ÉCOLES, DES MAISONS DE REPOS, DES HÔPITAUX, DES RESTAURANTS, DES HÔTELS, DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE DU BÉTAIL OU DE LA VOLAILLE, DES CHENILS, DES ENTREPÔTS À CÉRÉALES, DES MEUNERIES, DES ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION, DE TRANSFORMATION ET DE SERVICE DE PRODUITS ALIMENTAIRES.

Pour les applications à l'extérieures : Si le problème persiste ou réapparaît, ne réappliquer le produit qu'après une période de 21 jours. Ne pas appliquer plus de quatre (4) fois par année.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Pour protéger les pollinisateurs, suivre le mode d'emploi concernant les abeilles sous la rubrique PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT.

10.2 Pour le gazon et les utilisations ornementales extérieures

Il faut aménager et maintenir une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres. La bande de végétation filtrante doit être située entre la lisière du champ et les habitats aquatiques adjacents en aval afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels et les estuaires.

La bande de végétation filtrante doit être composée d'herbes et peut contenir des arbustes, des arbres et d'autres végétaux. On peut consulter d'autres renseignements dans les pages Web sur les mesures d'atténuation des risques environnementaux de l'ARLA.

La bande de végétation filtrante et les zones tampons destinées à assurer une protection contre la dérive de pulvérisation doivent toutes deux être respectées.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

10.3 Application par voie terrestre

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). Une buse à induction d'air doit être utilisée pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à

60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.4 Application avec pulvérisateur pneumatique

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, côté sous le vent).

10.5 Directives de mélange

L'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS doit être dilué avec de l'eau avant d'être appliqué avec des pulvérisateurs manuels ou électriques, sous forme de grosses gouttelettes, dans des fentes et des fissures. On peut également utiliser un équipement d'application à faible volume, comme les applicateurs Micro-Injector ou Actisol, pour les fentes et les fissures. Remplir le réservoir de l'applicateur avec le volume d'eau désiré et ajouter l'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS. Refermer et agiter avant l'emploi pour s'assurer que le mélange est homogène. Si l'application est interrompue en cours de traitement, agiter de nouveau la solution avant de reprendre l'application. Ne préparer que la quantité de solution requise pour le traitement.

10.6 Mode d'application

Traitement de périmètre à l'extérieur	Un traitement de périmètre à l'extérieur consiste à appliquer un produit en bande (d'une largeur d'un mètre ou moins) sur le sol le long des fondations extérieures de la structure et sur la surface des fondations jusqu'à une hauteur d'un mètre ou moins à partir du sol.
Traitement localisé à l'extérieur	Application sur une petite superficie de la surface extérieure des structures.
Traitement des fissures et crevasses (à l'intérieur ou à l'extérieur)	Le traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer directement le produit dans les petites ouvertures observées à la surface d'une structure. Cela ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les petites ouvertures se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures.
Traitement de mobilier, y compris les meubles à surface dure, tels que les sommiers, les têtes de lit, les commodes, les placards, etc.	Traitement des fissures et des crevasses : application d'un produit aux points de jonction sur les articles.

10.7 Zone tampon de pulvérisation

Aucune zone tampon de pulvérisation N'EST REQUISE pour :

- les utilisations au moyen d'un équipement d'application manuel permises sur cette étiquette.

Il faut établir les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la limite sous le vent la plus rapprochée d'un habitat sensible, qu'il s'agisse d'habitats d'eau douce (lacs, rivières et ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs, milieux humides) ou d'habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :			
			habitats d'eau douce de profondeur :		habitats estuariens/marins de profondeur :	
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m
Pulvérisateur de grandes cultures	Surfaces gazonnées (gazonnières, terrains de golf, pelouses résidentielles, industrielles et commerciales)		40	20	10	3
	Plantes ornementales d'extérieur		25	10	5	3
Pulvérisateur pneumatique	Plantes ornementales d'extérieur	Début de croissance	80	70	60	50
		Fin de croissance	70	60	50	40

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASABE.

Les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit, lorsque celui-ci est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Web Canada.ca. Si l'application est effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole les zones tampons de pulvérisation NE PEUVENT PAS être modifiées à l'aide du calculateur.

11.0 MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE

11.1 Pour les utilisations antiparasitaires structurelles et de périmètre

INSECTES	Fourmis, Mille-pattes, Blattes germaniques, Grillons, Thermobies, Millipèdes, Cloportes
CONCENTRATION DE MATIÈRE ACTIVE	0,03%
TAUX DE DILUTION (mL de Lambda-cyhalothrine CS/litre d'eau)	0,03% = 3,0 mL par litre d'eau Pour obtenir une concentration de matière active de 0,03 %, utiliser 3,0 mL d'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS par litre d'eau.
REMARQUES	<p>Utilisations à l'intérieur Application des fissures et des crevasses uniquement. NE PAS appliquer ce produit en traitement de périmètre ou localisé. Aucune surface exposée ne doit être traitée. Si le problème persiste ou réapparaît, ne réappliquer le produit qu'après une période de 21 jours. Ne pas appliquer plus de quatre (4) fois par année.</p> <p>Utilisations à l'extérieur: Traitement tampon sur le périmètre des bâtiments : pour le contrôle des fourmis, des grillons, des millipèdes et des cloportes. Appliquer uniformément de façon à humecter suffisamment les surfaces, sans former d'accumulations.</p>
INSECTES	Pollénies du lombric
CONCENTRATION DE MATIÈRE ACTIVE	0,03%
TAUX DE DILUTION (mL de Lambda-cyhalothrine CS/litre d'eau)	0,03% = 3,0 mL par litre d'eau Pour obtenir une concentration de matière active de 0,03 %, utiliser 3,0 mL d'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS par litre d'eau.
REMARQUES	<p>Utilisations à l'intérieur Application des fissures et des crevasses uniquement. NE PAS appliquer ce produit en traitement de périmètre ou localisé. Aucune surface exposée ne doit être traitée.</p> <p>En hiver et au printemps, lorsque les pollénies du lombric deviennent actives et font surface, on peut, pour réduire l'infestation, effectuer un traitement à l'intérieur, effectuer un traitement à l'intérieur.</p> <p>Si le problème persiste ou réapparaît, ne réappliquer le produit qu'après une période de 21 jours. Ne pas appliquer plus de quatre (4) fois par année.</p> <p>Utilisations à l'extérieur: Pour contrôler les pollénies du lombric tard en été ou tôt à l'automne avant que les pollénies du lombric ne soient observées posées sur les surfaces. Appliquer sous forme de jet à grosses gouttelettes, jusqu'au point d'écoulement, sur les murs extérieurs, sous les avant-toits et autour des portes et des fenêtres, en faisant particulièrement attention aux surfaces orientées vers le sud.</p>

11.2 Bâtiments d'élevage (tels que les poulaillers, les étables)

Pour l'application du produit à l'intérieur en milieu résidentiel (où le public général, y compris les enfants, peut être exposé), **NE PAS** appliquer en traitement généralisé, de périmètre ou localisé.

INSECTES	Pollénies du lombric dans les structures et bâtiments industriels et commerciaux, y compris les bâtiments d'élevage (tels que les poulaillers et les étables)
DOSE	3,0 mL d'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS par litre d'eau, soit l'équivalent d'une concentration de matière active de 0,03 % dans l'eau. Appliquer sous forme de jet à grosses gouttelettes, jusqu'au point d'écoulement.
REMARQUES	Utilisations à l'extérieur: Appliquer à la fin de l'été ou au début de l'automne, avant que les pollénies du lombric ne commencent à se poser sur les surfaces. Appliquer sous forme de jet à grosses gouttelettes, jusqu'au point d'écoulement, sur les murs extérieurs, sous les avant-toits et autour des portes et des fenêtres, en faisant particulièrement attention aux surfaces orientées vers le sud. Utilisations à l'intérieur: En hiver et au printemps, lorsque les pollénies du lombric deviennent actives et font surface, on peut, pour réduire l'infestation, effectuer un traitement à l'intérieur, dans les crevasses et les fentes, ainsi qu'une application générale sur les surfaces des greniers infestés ou des bâtiments inoccupés. Si le problème persiste ou réapparaît, ne réappliquer le produit qu'après une période de 21 jours. Ne pas appliquer plus de quatre (4) fois par année.
INSECTES	Mouches domestiques dans les bâtiments d'élevage (tels que les poulaillers et les étables)
DOSE	3,0 mL d'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS par litre d'eau, soit l'équivalent d'une concentration de matière active de 0,03 % dans l'eau. Appliquer sous forme de jet à grosses gouttelettes, jusqu'au point d'écoulement.
REMARQUES	En cas d'infestation, appliquer sous forme de jet à grosses gouttelettes, jusqu'au point d'écoulement, sur les surfaces horizontales et surplombantes, et laisser sécher avant de permettre le retour des animaux. Si le problème persiste ou réapparaît, ne réappliquer le produit qu'après une période de 21 jours. Ne pas appliquer plus de quatre (4) fois par année.

11.3 Notes sur les parasites

FOURMIS : Appliquer dans les fentes et les fissures autour des portes et des fenêtres et aux autres endroits où les fourmis peuvent se trouver. Pour obtenir un résultat optimal, localiser et traiter les nids se trouvant dans les bâtiments. S'il y a des fourmis à l'intérieur, appliquer en traitement des fentes et fissures aux endroits où les fourmis peuvent être actives, tels que les plinthes, les coins, autour des tuyaux, derrière les armoires et à l'intérieur de celles-ci, derrière et sous les réfrigérateurs, les éviers, les fournaies et les cuisinières. En cas d'utilisation combinée d'appâts et d'insecticides pour fentes et fissures, appliquer les insecticides dans les fentes et les fissures le long des plinthes et des surfaces infestées. Utiliser les appâts aux autres endroits non traités au moyen d'insecticides à effet résiduel.

BLATTES, GRILLONS et THERMOBIES : Appliquer sur les fentes et les fissures où se cachent

les insectes, comme les plinthes, les coins, les espaces de rangement, les placards, autour des tuyaux d'eau, des portes et des fenêtres, les greniers et les avant-toits, les armoires, derrière et sous les réfrigérateurs, les éviers, les fournaies et les cuisinières, sous les tablettes, les tiroirs et autres endroits similaires.

MILLE-PATTES, MILLIPÈDES ET CLOPORTES : Appliquer autour des portes et des fenêtres où ces insectes pourraient se trouver ou pénétrer dans l'édifice. Appliquer sur les fissures et crevasses pour traiter les plinthes, les zones de stockage et d'autres endroits où ces parasites peuvent être trouvés. Appliquer en traitement tampon pour prévenir les infestations, tel que décrit plus loin. (Voir **TRAITEMENT TAMPON**).

11.4 Application dans les établissements où l'on manipule des produits alimentaires

Application dans les établissements où l'on manipule des produits alimentaires : (endroits autres que les résidences privées où des aliments exposés sont manipulés, transformés, préparés ou servis) y compris, sans s'y limiter, les zones destinées à la réception, au stockage, à l'emballage (mise en conserve, embouteillage, emballage, encaissage), à la préparation d'aliments, à l'entreposage de déchets comestibles, les systèmes de traitement confinés (moulins, laiteries, huiles comestibles, sirops) et les aires de service. Utiliser comme traitement pour fentes et fissures dans les zones à vocation alimentaire et non alimentaire et autour de celles-ci. Appliquer en petite quantité directement dans les fentes et les fissures au moyen d'un équipement pouvant produire un jet extrêmement fin, aux endroits pertinents entre différents éléments de construction, entre l'équipement et le plancher, dans les fissures donnant accès à des vides et espaces creux dans les murs, sur l'équipement et les socles. Les surfaces et l'équipement avec lesquels des aliments sont susceptibles d'entrer en contact doivent être nettoyés avec un produit nettoyant efficace et rincés à l'eau potable avant d'être utilisés.

Il importe de faire extrêmement attention à ce que le produit ne soit pas libéré dans l'air. Éviter de contaminer les aliments et les surfaces utilisées pour la transformation des aliments.

11.5 Application dans les zones de service des aliments

Application dans les zones de service des aliments : (établissements ou pièces où l'on sert des aliments, comme les salles à manger) : Appliquer dans les fentes et les fissures. Éviter de traiter les endroits susceptibles d'entrer en contact avec des aliments. (Ne pas appliquer pendant les périodes où les installations sont utilisées ou lorsque des aliments sont exposés.) Les aliments doivent être couverts ou transportés ailleurs lorsqu'une pièce est traitée. Ne pas appliquer directement sur des aliments ni faire en sorte que le produit puisse contaminer des aliments.

TOUTE SURFACE TRAITÉE AVEC LAQUELLE DES ALIMENTS SONT SUSCEPTIBLES D'ENTRER EN CONTACT DOIT ÊTRE LAVÉE ET RINCÉE À L'EAU POTABLE AVANT D'ÊTRE UTILISÉE. Dans les zones à vocation alimentaire, l'emploi d'un équipement d'application tel que les applicateurs Micro-Injector ou Actisol doit être limité au traitement des fentes et des fissures seulement.

11.6 Traitement de barrière

Pour le contrôle des fourmis, des grillons, des millipèdes et des cloportes, appliquer une bande continue de solution insecticide autour des fondations du bâtiment et autour des fenêtres, des portes, des entrées de service, des avant-toits, des événements et autres endroits par où des insectes rampants pourraient pénétrer. Pour faciliter l'application, retirer les débris et les feuilles mortes

sur le pourtour des fondations, couper la végétation et les branches qui touchent les fondations, retirer ou déplacer au râteau les cailloux, tout paillis épais ou toute autre matière pouvant servir d'abri aux insectes à proximité des fondations. Appliquer une bande d'au plus 1,0 mètres de largeur autour de l'édifice ainsi qu'une bande de 1,0 mètre de hauteur au bas des fondations et autour des fenêtres, des portes et du surplomb du toit. Pulvériser sous forme de grosses gouttelettes et humecter uniformément les fondations et/ou la bande tampon afin que l'insecticide atteigne le sol ou la végétation où les insectes peuvent être actifs.

NOTE : Ne pas utiliser l'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS sous forme de solution à pulvériser à base d'eau dans les conduites, les châssis de moteur, les boîtiers de raccordement, les boîtiers d'interrupteur ou dans tout autre équipement électrique en raison du risque d'électrocution. Pour obtenir un résultat optimal, laver à fond le pulvérisateur et son tamis avec de l'eau et du détergent avant l'utilisation de l'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS. L'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS ne cause ni taches, ni dommages sur les surfaces peintes ou vernies, les plastiques, les tissus ou les autres surfaces qui ne sont pas endommagées par de l'eau appliquée seule.

- Ne pas appliquer ce produit dans une pièce utilisée pour l'hébergement, les repas, le sommeil ou la convalescence de patients, de personnes âgées ou de personnes handicapées lorsque ces personnes se trouvent dans la pièce.
- Ne pas appliquer ce produit sur des cultures vivrières ou sur des produits agricoles bruts entreposés et destinés à l'alimentation humaine ou animale.
- Faire en sorte que le produit appliqué ne puisse entrer en contact avec de l'eau où vivent des poissons, comme l'eau des aquariums et des étangs d'ornementation qui sont situés dans les édifices traités ou à proximité de ceux-ci.

12.0 USAGES LIMITÉES

AVIS À L'UTILISATEUR

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1 Fourmis dans le gazon

Insecte(s)	Fourmis
Site (Culture)	Gazon (gazon en plaques, terrains de golf, pelouses résidentielles, industrielles et commerciales)
Méthode d'application	Application terrestre seulement. Appliquer l'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS en traitement foliaire généralisé sur le gazon. Ne pas appliquer lorsque le gazon est gorgé d'eau ou lorsque le sol est saturé d'eau.
Dose de produit et volume de pulvérisation	3,7 mL de produit/100 m ² (37 g ma/ha) et volume de pulvérisation de 800 à 1000 L/ha. Après le traitement, attendre deux jours avant d'irriguer ou de tondre.
Nombre de traitements	Maximum de 4 traitements par année. Les traitements doivent être effectués au printemps et à la fin de l'été.
Intervalle entre les traitements	Traiter de nouveau au bout de 14 jours si la surveillance indique qu'un nouveau traitement est requis.
Période d'application	Traiter avant l'établissement de fortes populations d'insectes nuisibles et l'apparition de dommages importants sur le gazon. Les traitements doivent être effectués au printemps et à la fin de l'été.
AUTRE	NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

12.2 Plantes ornementales d'extérieur

Insecte(s)	Charançon noir de la vigne adulte (<i>Otiorhynchus sulcatus</i>)
Site (culture)	Plantes ornementales d'extérieur
Dose de produit et volume de pulvérisation	36 mL/100 L d'eau (3,6 g de m.a./100 L d'eau). Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète jusqu'à un volume maximal de 750 L/ha.
Nombre de traitements	Ne pas effectuer plus de 3 traitements par cycle cultural.
Intervalle entre les traitements	Traiter de nouveau au bout de 7 jours si le dépistage indique qu'un nouveau traitement est requis.
Période d'application	Traiter dès l'apparition de charançons adultes.
AUTRE	NE PAS appliquer par voie aérienne. NE PAS appliquer ce produit en serre. Volume de pulvérisation maximal : 750 L/ha.

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide LAMBDA-CYHALOTHRIN CS ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visiter le site www.syngenta.ca.